



Assemblée générale

Distr. générale
5 mai 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Point 123 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de vérification
des Nations Unies en Angola
et de la Mission d'observation
des Nations Unies en Angola**

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient le projet de budget pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 au titre de la liquidation de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), qui s'élève à 7 millions de dollars en chiffres bruts (montant net : 6 642 300 dollars).

Sur ce montant total, les dépenses opérationnelles représentent 39 % des ressources. Les dépenses au titre du personnel civil et militaire représentent respectivement 36 et 20 % du budget, tandis que les contributions du personnel représentent 5 % du total. Aucun montant n'est prévu au titre des autres programmes.

La décision que l'Assemblée générale devra prendre est exposée au paragraphe 24 du présent rapport.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1-4	3
II. Mandat politique de la Mission	5-7	4
III. Plan des opérations et moyens nécessaires	8-9	5
IV. Contributions faites au titre de l'accord sur le statut de la mission	10	5
V. Administration financière		6
A. Ressources approuvées et dépenses pour la période du 3 janvier 1989 au 30 juin 1999		6
B. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	11	6
VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents	12-13	7
A. États fournissant actuellement des contingents	12	7
B. État des remboursements	13	7
VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome	14-16	7
A. Méthode de remboursement	14	7
B. Ressources nécessaires	15-16	7
VIII. Effectifs nécessaires	17-18	9
IX. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000	19-24	10
X. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session	25	11
Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		12
A. État récapitulatif		12
B. Répartition des ressources par grande rubrique		14
C. Renseignements supplémentaires		15
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : analyse		18
A. Coûts standard et dépenses propres à la mission		18
B. Répartition des ressources par paramètre budgétaire : coûts standard et dépenses propres à la mission		23
III. Contributions en vertu de l'accord sur le statut de la mission		24

I. Aperçu général

1. Le présent rapport contient le projet de budget pour la liquidation de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) au cours de la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, qui s'élève à 7 millions de dollars en chiffre brut (montant net : 6 642 300 dollars).

2. Les ressources prévues pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 s'élèvent à un montant brut de 7 millions de dollars, soit 122 875 600 dollars de moins que le budget d'un montant brut de 130 431 600 dollars approuvé pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

Tableau 1

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses 1997/98	Montant réparti 1998/99	Prévisions de dépenses 1999/00	Diminution proposée par rapport à 1998/99	
				Montant	Pourcentage
Personnel militaire	58 951,3	23 142,7	1 391,4	(21 195,3)	91,6
Personnel civil	41 564,7	46 177,4	2 522,2	(43 655,2)	94,5
Dépenses opérationnelles	63 258,3	56 631,1	2 728,7	(53 902,4)	95,2
Autres programmes	287,5	258,0	—	(258,0)	100,0
Contributions du personnel	3 962,0	4 222,4	357,7	(3 864,7)	91,5
Total des ressources (montant brut)^a	168 023,8	130 431,6	7 000,0	(122 875,6)	94,2

^a Non compris le montant à inscrire au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et la contribution à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

3. Par sa résolution 1229 (1999) du 26 février 1999, le Conseil de sécurité a noté que le mandat de la MONUA venait à expiration à la même date et a souscrit aux recommandations formulées aux paragraphes 32 et 33 du rapport du Secrétaire général en date du 24 février 1999 (S/1999/202) concernant la liquidation technique de la MONUA.

Tableau 2
Ressources humaines

<i>Personnel militaire et civil</i>	<i>Effectifs actuellement autorisés</i>	<i>Juillet 1999</i>	<i>Août 1999</i>	<i>Septembre 1999</i>	<i>Octobre 1999</i>	<i>Novembre 1999 à janvier 2000^a</i>
Contingents militaires	675	223	148	—	—	—
Observateurs militaires	90	—	—	—	—	—
Police civile	428	—	—	—	—	—
Personnel international	281	88	72	36	15	6
Personnel local	225	57	51	10	4	—
Volontaires des Nations Unies	71	5	4	—	—	—

^a Effectifs proposés au Siège pour les activités de liquidation résiduelles.

4. L'Assemblée générale sera appelée à ouvrir un crédit d'un montant brut de 7 millions de dollars (montant net : 6 632 300 dollars) au titre de la Mission d'observation pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 et à mettre le montant correspondant en recouvrement auprès des États Membres, ainsi qu'à prendre une décision quant à l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 149 720 dollars (montant net : 49 625 dollars) au titre de l'UNAVEM et d'UNAVEM II.

II. Mandat politique de la Mission

(Résolution 1118 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 30 juin 1997)

5. La MONUA a été créée le 1er juillet 1997 avec pour mandat politique de promouvoir la tolérance politique et la réconciliation nationale, de surveiller la normalisation de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays, de promouvoir les droits de l'homme, de vérifier la neutralité de la police nationale angolaise, de suivre et de vérifier la collecte des armes récupérées auprès de la population civile et de suivre et de vérifier l'application du cessez-le-feu.

6. Dans des rapports récents au Conseil de sécurité, le dernier en date étant celui qui est mentionné plus haut au paragraphe 3 (S/1999/202), le Secrétaire général a notamment informé le Conseil de la détérioration persistante de la situation politique, et des conditions de sécurité en Angola et l'absence de progrès dans l'application du Protocole de Lusaka. En conséquence, la MONUA a été incapable d'exécuter la plupart des activités qui lui avaient été confiées.

7. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1229 (1999), a noté que le mandat de la MONUA venait à expiration le 26 février 1999 et a souscrit aux recommandations formulées aux paragraphes 32 et 33 du rapport du Secrétaire général en date du 24 février 1999 concernant la liquidation technique de la MONUA.

III. Plan des opérations et moyens nécessaires

8. Le plan des opérations et les moyens nécessaires à la liquidation de la Mission d'observation sont présentés dans la section VII du rapport le plus récent du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/1999/202). Le plan préconise la réinstallation, à la fin de février 1999, de tous les membres des postes d'observation et des états-majors régionaux à Luanda. Deux unités d'infanterie actuellement au service de la MONUA constitueraient le détachement de sécurité qui resterait temporairement à Luanda pour protéger le matériel de l'ONU pendant la phase de liquidation commençant après l'expiration du mandat de la MONUA, le 26 février 1999. L'ONU ayant été présente en Angola pendant près de 10 ans, le Secrétaire général a indiqué que la liquidation technique de la MONUA posait un défi important à l'Organisation. Le Secrétaire général a indiqué en outre que cette tâche exigerait la présence en Angola d'un nombre substantiel de spécialistes de l'administration et de la logistique, ainsi qu'une petite unité de soutien sanitaire.

9. Le projet de budget pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 prévoit le déploiement, pendant la période du 1er juillet au 31 août 1999, de deux compagnies d'infanterie pour la protection du personnel et des biens de l'Organisation des Nations Unies et d'une petite unité de soutien sanitaire de 15 personnes. Le budget prévoit des ressources pour permettre au personnel administratif et logistique qui se trouvera dans la zone de la mission du 1er juillet au 31 octobre 1999 de s'occuper des activités de liquidation de la MONUA et des missions qui l'ont précédée. On compte que le personnel et les biens de la MONUA auront été rapatriés de la zone de la mission d'ici au 31 octobre 1999. Par la suite, pendant la période du 1er novembre 1999 au 31 janvier 2000, six fonctionnaires seront déployés du Siège pour achever les activités de liquidation résiduelles.

IV. Contributions faites au titre de l'accord sur le statut de la mission

10. On trouvera à l'annexe III du présent rapport des renseignements détaillés sur les contributions fournies pendant la période allant de la création de la MONUA, le 1er juillet 1997, au 30 juin 1999 ainsi que les contributions attendues pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

V. Administration financière

A. Ressources approuvées et dépenses pour la période du 3 janvier 1989 au 30 juin 1999

Récapitulatif des ressources

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
1. Ressources		
Du début au 30 juin 1999	1 237 745 200	1 210 791 405
2. Dépenses		
Du début au 30 juin 1999 ^a	1 186 386 680	1 161 872 180
Total, rubrique 1 moins rubrique 2	51 358 520	48 919 225
3. Somme portée au crédit des États Membres		
Du début jusqu'au 30 juin 1997	46 636 900	44 594 500
4. Solde inutilisé (rubrique 1 moins rubrique 2 moins rubrique 3) ^b	4 721 620	4 324 725

^a Y compris les dépenses pro forma pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

^b Y compris le solde inutilisé d'un montant brut de 149 720 dollars (montant net : 49 625 dollars) au titre de l'UNAVEM et d'UNAVEM II.

B. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

1. Contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Période et contributeurs</i>	<i>Contributions (non budgétisées)</i>	<i>Valeur^a</i>
Du 1er juillet 1999 au 30 juin 1999		
Chypre	Espèces	7 590
Portugal	Services d'appui médical (23 personnes)	634 600
République sud-africaine	Location d'un hangar	96 000
	Droits d'atterrissage	480 000
	Frais de manutention au sol	288 000
	Redevances d'approche aéroportuaire	153 600
Du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000^b		
République sud-africaine	Location d'un hangar	8 000
	Droits d'atterrissage	40 000
	Frais de manutention au sol	24 000
	Redevances d'approche aéroportuaire	12 800

^a Représente la valeur estimative des contributions, telles que calculées par le Secrétariat.

^b Correspond à la valeur estimative des contributions calculée au prorata pour la période du 1er juillet au 31 août 1999.

2. Fonds d'affectation spéciale

11. Aucun fonds d'affectation spéciale n'a été créé à l'appui de la Mission d'observation.

VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents

A. États fournissant actuellement des contingents

12. Les États suivants fournissent actuellement des contingents : Brésil et Roumanie. Une compagnie d'infanterie devant être détachée par la Bolivie pourrait être déployée dans la zone de la mission en mai 1999. Dans le passé, des contingents ont également été fournis par le Bangladesh, l'Égypte, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, l'Italie, la Jordanie, la Malaisie, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, l'Ukraine, l'Uruguay, la Zambie et le Zimbabwe.

B. État des remboursements

13. Les gouvernements fournissant des contingents ont été intégralement remboursés aux taux standard arrêtés par l'Assemblée générale des dépenses afférentes aux contingents jusqu'au 31 août 1998. Un montant estimatif de 4,3 millions de dollars reste dû au titre des dépenses afférentes aux contingents pour la période se terminant le 31 mars 1999.

VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome

A. Méthode de remboursement

14. Les taux de remboursement appliqués au matériel fourni à la MONUA par 13 gouvernements fournissant des contingents sont ceux qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/222 du 11 avril 1996 pour les contrats de location avec services et le soutien logistique autonome. Cinq gouvernements contribuant des contingents ont été remboursés en vertu de l'ancien système qui prévoyait un taux de remboursement de 10 % de la valeur du matériel par an.

B. Ressources nécessaires

1. Matériel lourd

15. Les ressources nécessaires pour la période du 1er juillet au 31 août 1999 au titre du remboursement du matériel lourd de l'une des deux compagnies d'infanterie et d'une unité de soutien sanitaire sont estimées à 200 700 dollars. Aucun montant n'est demandé pour l'autre compagnie d'infanterie.

2. Soutien logistique autonome

16. Des ressources estimées à 109 800 dollars au total sont demandées au titre du soutien logistique autonome pour la période du 1er juillet au 31 août 1999. Ce montant se répartit comme indiqué dans le tableau ci-après :

Soutien logistique autonome

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>1999-2000</i>
Restauration (équipement des cuisines)	7 575
Transmissions	18 225
Matériel de bureau	—
Petits travaux du génie	6 150
Blanchisserie et nettoyage à sec	6 375
Tentes	6 000
Services médicaux	37 712
Observation	7 275
Magasins	20 523
Total	109 835

Facteurs applicables à la mission

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>
Facteurs contraintes du milieu	0,70
Facteurs usage opérationnel intense	—
Facteurs actes d'hostilité/abandon forcé	0,20
Facteurs différentiels de transport	2,25

VIII. Effectifs nécessaires

	Effectifs actuellement autorisés	Effectifs proposés				
		Juillet 1999	Août 1999	Septembre 1999	Octobre 1999	Novembre 1999 à janvier 2000*
Secrétaire général adjoint	1	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	1	—	—	—	—	—
D-2	1	—	—	—	—	—
D-1	6	1	1	1	1	1
P-5	11	5	4	1	—	—
P-4	25	7	6	3	1	1
P-3	58	8	8	8	3	1
P-2	14	1	1	1	1	—
Agent des services généraux (1re classe)	4	2	2	2	1	—
Agent des services généraux (autres classes)	87	22	16	8	2	3
Service mobile	68	38	30	10	4	—
Service de sécurité	5	4	4	2	2	—
Total partiel	281	88	72	36	15	6
Personnel local	225	57	51	10	4	—
Volontaires des Nations Unies	71	5	4	—	—	—
Total	577	150	127	46	19	6

* Au Siège.

17. Les effectifs indiqués dans le tableau ci-dessus sont nécessaires pour la période du 1er juillet 1999 au 31 janvier 2000 aux fins du processus de liquidation qui a commencé au cours de l'exercice 1998-1999. Cette proposition a été faite en tenant compte de l'ampleur des activités de liquidation, qui concernent non seulement la MONUA mais également les missions qui l'ont précédée, à savoir UNAVEM, UNAVEM II et UNAVEM III, et doit permettre de disposer du personnel administratif et logistique nécessaire dans la zone de la mission pendant la période du 1er juillet au 31 octobre 1999.

18. Une fois achevée l'opération de rapatriement du personnel et des biens de l'ONU de la zone de la mission, il est proposé que les opérations de liquidation résiduelles soient achevées à partir du Siège par six fonctionnaires, dont quatre de la MONUA et deux agents locaux. Cette équipe sera dirigée par le Chef de l'administration de la MONUA dont la mémoire institutionnelle et la participation continue à la phase de liquidation finale sont jugées essentielles et nécessaires. Le Chef de l'administration représentera la Mission d'observation lors de diverses consultations et négociations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Département des opérations de maintien de la paix pour des questions relatives au processus de liquidation.

IX. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

19. Comme il est indiqué de façon détaillée dans l'annexe I.A, le montant total brut des dépenses prévues pour le fonctionnement de la MONUA pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 est estimé à 7 millions de dollars (montant net : 6 642 300 dollars). Environ 37 % de ce montant ont été calculés sur la base des coûts standard figurant dans le manuel des ratios et coûts standard, les 33 % restants concernant 36 objets de dépense propres à la Mission et d'autres dépenses qui ne correspondaient pas nécessairement aux paramètres de calcul des coûts standard et 21 postes de dépense pour lesquels aucun coût standard n'a été fixé (voir annexe II.A).
20. La répartition des ressources par grande rubrique est présentée dans l'annexe I.B. Des informations complémentaires relatives aux prévisions de dépenses sont présentées dans l'annexe I.C. Ces renseignements expliquent les propositions relatives à des dépenses non renouvelables et renouvelables. Une analyse plus poussée des prévisions de dépenses est présentée dans les annexes II.A et II.B. L'annexe II.A présente les coûts standard et les dépenses propres à la Mission tandis que dans l'annexe II.B on trouvera un graphique présentant la répartition des ressources par paramètres budgétaires (coûts standard et dépenses propres à la mission).
21. Dans sa résolution 52/8 C du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, avant la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-troisième session, un rapport sur l'état d'avancement des mesures prises ou en voie de l'être pour remédier comme il convient aux problèmes soulevés pour répondre aux observations et recommandations formulées dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/52/881) et sur les autres mesures connexes adoptées par la Mission d'observation et le Secrétariat. L'Assemblée générale a réitéré cette demande au paragraphe 8 de sa résolution 53/211 du 18 décembre 1998. Le rapport demandé sera présenté à l'Assemblée à sa cinquante-quatrième session.
22. Au paragraphe 13 de son rapport du 3 décembre 1998 (A/53/722), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que des efforts rigoureux soient faits pour négocier un contrat de prestations de divers services d'appui logistique à la Mission, qui soit d'un bon rapport coût-efficacité et visant à la performance. Étant donné la détérioration persistante de la situation en matière de sécurité sur le terrain et la liquidation de la MONUA, et en raison de divers facteurs opérationnels, le contrat existant a été prorogé au-delà de sa date d'expiration, le 18 janvier 1999, pour la durée de la période de liquidation.
23. Le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport financier et les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/53/5, vol. II), a fait un certain nombre de recommandations sur des questions administratives et financières intéressant la MONUA. Des renseignements sur la suite donnée à ces recommandations figurent dans le rapport du Secrétaire général en date du 29 avril 1999 (A/53/932) sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période terminée le 30 juin 1998.
24. Des informations sur la suite donnée aux constatations et recommandations du Bureau des services de contrôle interne dans le cadre des audits qu'il a consacrés à UNAVEM III et à la MONUA ont été incorporées dans le quatrième rapport du Bureau en date du 23 septembre 1998 portant sur les activités de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/53/428, par. 23 à 25).

X. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session

25. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session en ce qui concerne le financement de la MONUA consistera à :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 7 millions de dollars (montant net : 6 642 300 dollars) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 et mettre en recouvrement le montant correspondant auprès des États Membres;

b) Prendre une décision concernant l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 149 720 dollars (montant net : 49 625 dollars) au titre de l'UNAVEM et d'UNAVEM III.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997- 30 juin 1998	1er juillet 1998- 30 juin 1999	1er juillet 1999-30 juin 2000	
	Dépenses*	Montant réparti ^{b,c}	Total prévisions	Dépenses non renouvelables
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	5 057,2	2 869,2	—	—
2. Contingents	42 395,2	14 599,3	1 080,9	450,0
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	10 547,7	5 118,2	200,7	—
b) Soutien autonome	—	—	109,8	—
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	951,2	556,0	—	—
Total partiel, rubrique 3	11 498,9	5 674,2	310,5	—
Total, catégorie I	58 951,3	23 142,7	1 391,4	450,0
II. Personnel civil				
1. Police civile	9 587,0	12 280,3	—	—
2. Personnel international et personnel local	30 100,9	31 869,3	2 497,0	—
3. Personnel contractuel international	—	—	—	—
4. Volontaires des Nations Unies	1 857,6	2 027,8	25,2	—
5. Personnel fourni par des gouvernements	19,2	—	—	—
6. Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Total, catégorie II	41 564,7	46 177,4	2 522,2	—
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	4 202,2	4 086,8	94,0	—
2. Remise en état des infrastructures	15,4	30,0	—	—
3. Transports	4 383,5	4 293,8	59,7	—
4. Opérations aériennes	22 789,7	20 387,6	832,0	—
5. Opérations navales	—	—	—	—
6. Transmissions	4 664,2	2 787,9	154,0	—
7. Matériel divers	551,3	1 220,3	—	—
8. Fournitures et services	23 307,6	23 584,7	999,0	—

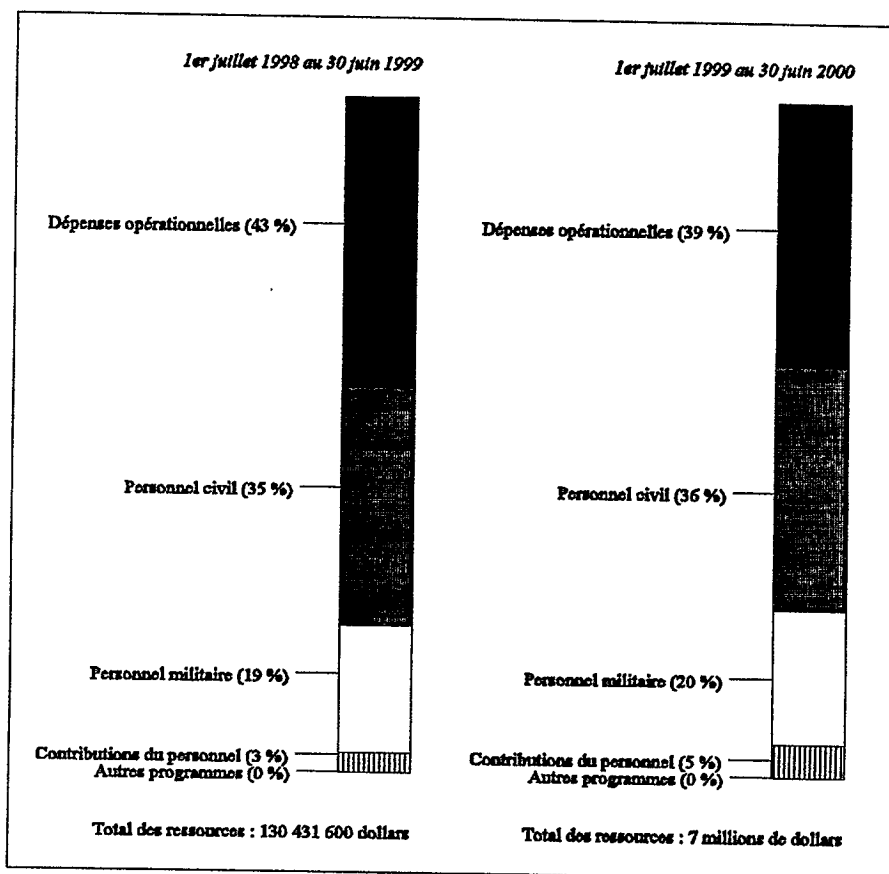
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997- 30 juin 1998	1er juillet 1998- 30 juin 1999	1er juillet 1999-30 juin 2000	
	Dépenses ^a	Montant réparti ^{b, c}	Total prévisions	Dépenses non renouvelables
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	2 773,5	—	475,0	475,0
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	570,9	240,0	115,0	—
Total partiel, rubrique 9	3 344,4	240,0	590,0	475,0
Total, catégorie III	63 258,3	56 631,1	2 728,7	475,0
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
2. Programmes d'information	187,6	198,0	—	—
3. Programmes de formation	83,0	60,0	—	—
4. Programmes de déminage	9,6	—	—	—
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	7,3	—	—	—
Total, catégorie IV	287,5	258,0	—	—
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	—	—	—
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—
VII. Contributions du personnel	3 962,0	4 222,4	357,7	—
Total, catégories I à VII	168 023,8	130 431,6	7 000,0	925,0
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(3 962,0)	(4 222,4)	(357,7)	—
IX. Contributions volontaires budgétisées	—	—	—	—
Total, catégories VIII et IX	(3 962,0)	(4 222,4)	(357,7)	—
Total brut	168 023,8	130 431,6	7 000,0	925,0
Total net	164 061,8	126 209,2	6 642,3	925,0
X. Contributions volontaires non budgétisées	—	—	84,8	—
Total des ressources	164 061,8	126 209,2	6 727,1	925,0

^a Ces chiffres correspondent à ceux indiqués à l'annexe I du rapport sur l'exécution du budget (A/53/908). Ils ne comprennent pas le montant de 2 404 300 dollars affecté à la Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi). Aucun montant n'a été affecté au Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant intégral ayant été réparti, au prorata, entre les autres opérations de maintien de la paix en cours.

^b Résolutions de l'Assemblée générale 52/8 C du 26 juin 1998 et 53/211 du 18 décembre 1998.

^c Non compris les 2 299 080 dollars affectés au Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et les 368 400 dollars prélevés sur la masse des ressources approuvées au titre de la part de la Force dans le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

B. Répartition des ressources par grande rubrique^a



^a Les autres programmes représentent moins de 1 % du total des ressources.

C. Renseignements supplémentaires

Personnel militaire

Contingents

1. Un montant de 1 080 900 dollars est prévu pour le rapatriement échelonné de deux contingents d'infanterie et d'une unité de soutien sanitaire pour la période du 1er juillet au 31 août 1999. Les ressources prévues doivent également permettre de rembourser le coût des deux contingents d'infanterie tandis qu'une indemnité de subsistance (missions) est prévue pour 15 membres de l'unité de soutien sanitaire. On trouvera des informations détaillées concernant ces prévisions de dépenses dans l'annexe II.A au présent rapport.

Autres dépenses afférentes au personnel militaire

2. Le montant de 310 500 dollars est demandé au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents (200 700 dollars) et du soutien logistique autonome (109 800 dollars) pour la période de deux mois allant du 1er juillet au 31 août 1999. Aucun montant n'est demandé au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité en raison de la courte durée du séjour des contingents pendant la période couverte par le budget et du montant des engagements non réglés au titre de cette rubrique budgétaire.

Personnel civil

Personnel international et local

3. Le montant de 2 497 000 dollars prévu à cette rubrique est destiné au rapatriement échelonné du personnel international de la zone de la mission pendant la période allant du 1er juillet au 31 octobre 1999 et du déploiement de six fonctionnaires au Siège pendant la période allant du 1er novembre 1999 au 31 janvier 2000 aux fins de l'opération finale de liquidation. Le montant demandé au titre des traitements du personnel international (1 078 000 dollars) et des dépenses communes de personnel (681 600 dollars) se fonde sur l'hypothèse que tous les postes seront occupés et tient compte du fait que 60% du personnel ont été expressément nommés pour la mission. Les traitements du personnel local (156 600 dollars) pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1999 ont été calculés sur la base de l'hypothèse que tous les postes seront occupés et se fondent sur le barème des traitements révisé applicable au personnel local à Luanda, en vigueur au 1er novembre 1998. Un montant est également demandé au titre des heures supplémentaires (5 000 dollars) pour le personnel local dont les services seront requis au-delà des heures de travail normales. Le montant prévu au titre de l'indemnité de subsistance (missions) (548 400 dollars) doit permettre de verser une indemnité aux personnes se trouvant dans la zone de la mission pendant la période du 1er juillet au 31 octobre 1999 et une indemnité journalière de subsistance à quatre fonctionnaires de la MONUA détachés au Siège pendant la période du 1er novembre 1999 au 31 janvier 2000. Les prévisions de dépenses comprennent également un montant de 27 400 dollars au titre des voyages aux fins de consultations politiques et d'opérations de vérification interne des comptes.

Volontaires des Nations Unies

4. Le montant prévu (25 200 dollars) concerne le rapatriement échelonné des Volontaires de la zone de la mission pendant la période du 1er juillet au 31 août 1999. Le montant de 2 800 dollars par personne et par mois est conforme aux dispositions du projet de

mémorandum d'accord conclu entre l'ONU et le programme des Volontaires des Nations Unies.

Dépenses opérationnelles

Locaux/hébergement

5. Le montant demandé (94 000 dollars) doit permettre de couvrir les frais d'entreposage des archives de la Mission au Siège pendant trois ans (60 000 dollars) ainsi que le coût des services d'entretien (4 000 dollars) et des services collectifs de distribution (30 000 dollars) dans la zone de la mission pendant la période du 1er juillet au 31 octobre 1999.

Transports

6. Le montant prévu (59 700 dollars) se rapporte au parc de 38 véhicules appartenant à l'ONU pour le mois de juillet 1999 et de 11 véhicules pour la période du 1er août au 31 octobre 1999 ainsi que le déploiement de 21 véhicules appartenant aux contingents pendant la période du 1er juillet au 31 août 1999. Le montant demandé doit permettre de couvrir les besoins en carburants et lubrifiants (12 400 dollars) et les frais d'assurance (31 400 dollars). Le montant de 15 900 dollars prévu au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien ne concerne que le parc de véhicules de l'ONU, étant donné que les ressources nécessaires au titre des véhicules appartenant aux contingents sont comprises dans le montant demandé au titre du soutien logistique autonome.

Opérations aériennes

7. Le montant prévu (832 000 dollars) au titre des opérations aériennes se rapporte au déploiement d'un avion Boeing B-727 pendant la période de deux mois allant du 1er juillet au 31 août 1999 aux fins de l'appui aérien nécessaire pendant la phase de liquidation de la mission. L'avion sera utilisé pour le transport de matériel et de personnel entre Luanda et l'Afrique du Sud ainsi qu'aux fins d'évacuations sanitaires et du transport de blessés. Les prévisions de dépenses doivent également permettre de couvrir les frais de location/affrètement (536 000 dollars), le coût du carburant et des lubrifiants (283 400 dollars) et l'assurance responsabilité et risques de guerre au titre du compte-cadre d'assurance aviation (5 000 dollars). Un montant est également prévu au titre de l'indemnité de subsistance des équipages pour les nuits passées en dehors de la zone de la mission (3 600 dollars) ainsi que des droits d'atterrissage et de manutention au sol (4 000 dollars).

Transmissions

8. Le montant de 154 000 dollars correspond aux dépenses prévues au titre des communications par réseaux commerciaux, y compris la location du répéteur de satellite, les redevances téléphoniques locales, interurbaines et internationales, la valise diplomatique, et les redevances de télécopie et de télex pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1999.

Fournitures et services

9. Le montant de 977 000 dollars demandé au titre des services divers doit permettre de couvrir les besoins pendant la période du 1er juillet au 31 octobre 1999, y compris les services contractuels nécessaires au titre de contrat de services d'appui (495 200 dollars), des services de sécurité pour la période du 1er septembre au 31 octobre 1999 après le départ des contingents (48 000 dollars), les traitements et services médicaux (16 000 dollars) et

d'autres services divers, y compris les frais bancaires (28 000 dollars). Ce montant couvre également le coût des services de vérification des comptes pour l'exercice 1999/00 (189 800 dollars). Un montant de 200 000 dollars est également prévu au titre des demandes d'indemnisation et des règlements sur la base des demandes reçues jusqu'ici et de celles prévues dans le cadre de la liquidation de la mission.

10. Le montant de 22 000 dollars demandé au titre des fournitures diverses pour permettre de couvrir les besoins pendant la période du 1er juillet au 31 octobre 1999, à savoir 12 000 dollars pour la papeterie et les fournitures de bureau et 10 000 dollars pour l'intendance et les magasins.

Fret aérien et de surface

11. Le montant de 590 000 dollars couvre essentiellement les frais de rapatriement du matériel des deux compagnies d'infanterie et d'une unité de soutien sanitaire (475 000 dollars), les frais de transport de matériel et de fournitures vers la fin de la phase de liquidation dans la zone de la mission (100 000 dollars) ainsi que l'expédition des archives de la Mission au Siège (15 000 dollars).

Contributions du personnel

12. Le montant prévu au budget à cette rubrique représente la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire le montant des contributions du personnel auxquelles sont assujettis les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies conformément au Statut du personnel de l'ONU. Le montant prévu au titre des contributions du personnel se fonde sur l'hypothèse que tous les postes seront pourvus pendant la période de rapatriement allant du 1er juillet au 31 octobre 1999 dans la zone de la mission et que six fonctionnaires seront déployés au Siège pendant la période du 1er novembre 1999 au 31 janvier 2000.

Recettes provenant des contributions du personnel

13. Le montant correspondant aux contributions du personnel (catégorie VII) a été inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1995. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leurs quotes-parts dans le budget de la MONUA.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : analyse

A. Coûts standard et dépenses propres à la mission

(En dollars des États-Unis)

Description	Prévisions de dépenses						Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
1. Indemnité de subsistance (missions)							
Zone de la mission	72			72			Avec effet au 1er mai 1996.
Siège (à New York)							
30 premiers jours				275			Taux actuel de l'indemnité journalière de subsistance.
30 jours suivants				234			
Après 60 jours				183			
2. Personnel militaire							
Observateurs militaires	90	—					
Personnel médical militaire	—	15					Pour la période du 1er juillet au 31 août 1999.
Infanterie	600	208					Idem.
Officiers d'état-major	45	—					
Logistique et soutien	310	—					
3. Remboursements aux gouvernements fournissant des contingents							
a) Solde et indemnité	988		988		988		
b) Indemnité de spécialiste	291		291		291		
Infanterie	10 %				10%		Payable à raison de 10 % de l'unité.
Logistique/soutien	25 %						Le coût du personnel des contingents ne comprend pas le coût du soutien.
4. Indemnité d'habillement et d'équipement							
Infanterie	70		70		70		
5. Détente et loisirs							
Congé de détente	10,50		10,50	—			Le tour de service des contingents sera de moins de six mois.
6. Rations							
	17		11	17			
7. Indemnité journalière							
	1,28		1,28	1,28			

Description	Prévisions de dépenses						Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
8. Matériel appartenant aux contingents							
Gros matériel	426 517				100 352		Pour la période du 1er juillet au 31 août 1999.
Soutien logistique autonome	—				54 918		<i>Idem.</i>
9. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40 000		40 000				Non prévu en raison du tour de service des membres des contingents et de l'état des engagements non réglés à cette fin.
10. Personnel civil							
Police civile	345	—					
Personnel international	281	53					Effectif moyen dans la zone de la mission pendant la période du 1er juillet au 31 octobre 1999. Non compris six fonctionnaires au Siège du 1er novembre 1999 au 31 janvier 2000.
Personnel local	225	31					Effectif moyen du 1er juillet au 31 octobre 1999.
Volontaires des Nations Unies	71	5					Effectif moyen du 1er juillet au 31 août 1999.
11. Personnel local							
Traitement net	1 050				1 244		Barème des traitements révisé en vigueur depuis le 1er novembre 1998.
Dépenses communes de personnel	158				165		<i>Idem.</i>
Contributions du personnel	83				292		Le taux précédent se fondait sur les dépenses effectives engagées précédemment tandis que le taux proposé se fonde sur le point médian du barème des traitements révisé.
12. Prime de risque	902				—		La prime ne devrait pas être versée pendant la période considérée en raison de la fermeture de tous les bureaux situés hors de Luanda.
13. Autres frais de voyage							
Voyages du Siège à la zone de la mission	27 600					18 200	Voyages de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et de deux spécialistes des affaires politiques vers la zone de la mission pour des consultations politiques.
Voyages de la zone de la mission au Siège	28 000					—	
Sécurité aérienne	11 400					—	
Vérification des comptes	25 400					9 200	Voyages aux fins de vérification interne des comptes.
Système de contrôle des avoirs sur le terrain	33 600					—	Mis en place au cours de la période 1998/99.

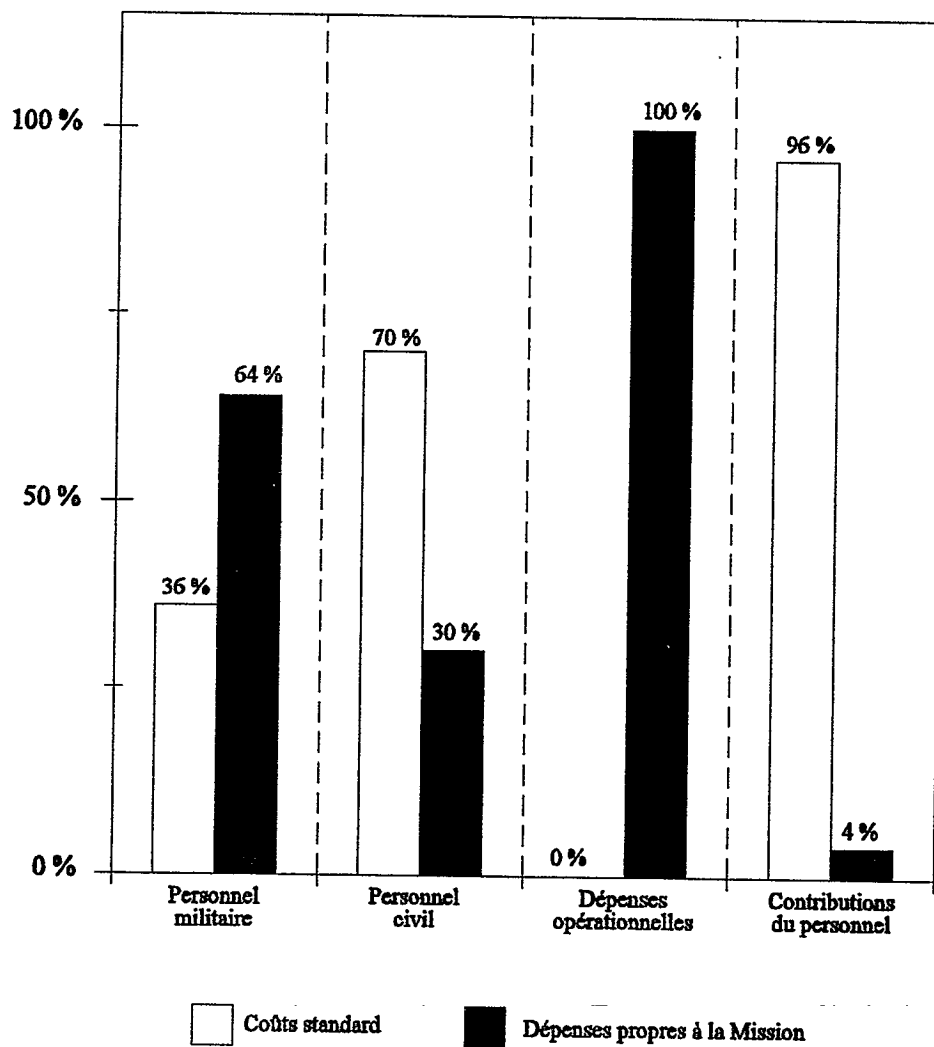
Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
14. Volontaires des Nations Unies	3 400				2 800		Conformément au projet de memorandum d'accord.
15. Location de locaux							
Zone de la mission (coût total)	2 424 000						– Aucune dépense n'est prévue pendant l'exercice.
Siège						60 000	Coût de l'entreposage pendant trois ans des archives de la Mission.
16. Aménagement et rénovation des locaux	10 500		*		–		Aucun montant n'est prévu pendant l'exercice.
17. Fournitures d'entretien	10 000		10 % du loyer		–		<i>Idem.</i>
18. Services d'entretien	2 000		10 % du loyer		2 000		Pour des services de gardiennage, d'évacuation des déchets et autres.
19. Services collectifs de distribution							
Eau	40 000		*		500		Diminution des effectifs à Luanda.
Gaz et combustibles de chauffage	2 000		*		–		
Carburant pour groupes électrogènes	70 000		*		7 000		Pour les locaux à Luanda seulement.
20. Véhicules	–		*			2 000	
a) Véhicules appartenant à l'ONU							
Véhicules civils	788	16					Nombre moyen du 1er juillet au 31 octobre 1999.
Remorques	147	2					<i>Idem.</i>
b) Véhicules appartenant aux contingents							
Véhicules militaires	149	21					Nombre moyen du 1er juillet au 31 août 1999.
Remorques	87	–					
21. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules							
a) Véhicules appartenant à l'ONU	85		110		85		Pour les véhicules déployés dans la zone de la mission pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1999.
b) Véhicules appartenant aux contingents	160		550		–		Le coût est compris dans les ressources demandées au titre du soutien logistique autonome.

Description	Prévisions de dépenses						Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
22. Carburants							
Véhicules civils	71 425		"		3 100		Calculés sur la base du parc de véhicules pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1999; comprend également les besoins pour les véhicules militaires pour la période du 1er juillet au 31 août 1999.
Véhicules militaires	13 510		"		—		
23. Assurance véhicules							
Véhicules civils	475		550		475		Coût actuel de la police d'assurance responsabilité civile. <i>Idem.</i>
Véhicules militaires	350				350		
24. Hélicoptères							
MI-8	6	—					Aucun hélicoptère n'est requis pendant l'exercice.
25. Avions							
<i>Boeing B-727</i>	1	1					Pour la période du 1er juillet au 31 août 1999. Sur la base du contrat en vigueur.
Heures de base (chacun)	60	60					
Heures supplémentaires (chacun)	50	80					<i>Idem.</i>
Location, heures de base (chacun)	140 120		"		124 500		<i>Idem.</i>
Location, heures supplémentaires (chacun)	46 000		"		128 000		<i>Idem.</i>
Carburant (chacun)	101 200				141 700		Augmentation du nombre d'heures.
26. Autres dépenses au titre des opérations aériennes							
Indemnité de subsistance des équipages	985		"		1 800		Montant calculé sur la base des voyages prévus au titre des activités de liquidation pendant la période du 1er juillet au 31 août 1999. Pour la période du 1er juillet au 31 août 1999.
Droits d'atterrissage et manutention au sol	2 940		"		2 000		
27. Transmissions							
Pièces de rechange et fournitures	420 000		"				— Aucune dépense n'est prévue à ce titre au cours de l'exercice.
28. Communications par réseaux commerciaux							
Location d'un répéteur de satellite	54 167		"		20 000		Pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1999. Taux actuel pour la part à la charge de la MONUA.
Terminaux INMARSAT C (par unité)	875		"		—		
Terminaux INMARSAT M (par unité)	1 667				1 667		

Description	Prévisions de dépenses						Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
Redevances téléphoniques (appels locaux et mondiaux)	800		*		2 000		Y compris les redevances pour les appels interurbains et internationaux.
Redevances valise, télécopies et télex	6 700		*		6 500		
29. Matériel divers							
Pièces de rechange, réparations et entretien	900 000		*				- Aucune dépense n'est prévue à ce titre pendant l'exercice.
30. Services divers							
Services de vérification des comptes	191 500		*		189 800		Montant estimatif des dépenses au titre des services de vérification externe des comptes pour l'exercice 1999/00.
Services contractuels	349 400		*		123 800		Dépenses moins élevées pour ces services au titre du soutien.
Services de sécurité	500 000		*		24 000		Pour 20 gardes locaux du 1er septembre au 31 octobre 1999, après le départ des contingents.
Traitements et services médicaux	7 050		*		4 000		Pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1999.
Demandes d'indemnisation et règlements	24 000		*		200 000		Montant calculé sur la base des demandes reçues jusqu'ici et des demandes prévues au titre de la liquidation de la Mission.
Autres services divers	18 000		*		7 000		Pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1999.
31. Fournitures diverses							
Papeterie et fournitures de bureau	17 600				3 000		Pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1999.
Fournitures médicales	22 000		*		-		
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	5 000		*		-		
Abonnements	785		200		-		
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	3 000				-		
Intendance et magasins	5 000				2 500		
32. Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées							
a) Fret commercial	20 000		*		25 000		Transport de matériel et de fournitures à la fin de la période de liquidation.
b) Transport des archives	-				15 000		Transport des archives de la Mission jusqu'au Siège pour entreposage.

* Il n'existe pas de coût standard pour cet objet de dépense.

**B. Répartition des ressources par paramètre budgétaire :
coûts standard et dépenses propres à la mission**



Annexe III

Contributions en vertu de l'accord sur le statut de la mission

(En dollars des États-Unis)

<i>Période couverte et site</i>	<i>Contributions</i>	<i>Valeur^a</i>
Du 1er juillet 1997 au 30 juin 1999		
Luanda (quartier général)	Installations aéroportuaires	480,0
	Complexe de la base logistique de Viana	2 160,0
	Locaux à usage d'habitation (41 maisons)	3 149,2
	Terrain (30 000 mètres carrés)	1 440,0
	Terrain (80 x 100 mètres carrés)	184,0
Lobito	Entrepôts (trois unités)	640,8
	Complexe de locaux à usage d'habitation et de bureaux	3 600,0
	Terrain nu pour camp de transit	40,0
Uige	Installations aéroportuaires	288,0
	Locaux à usage d'habitation et de bureaux	792,0
	Installations de la base d'opérations des observateurs	328,0
Luena	Locaux à usage d'habitation et de bureaux	960,0
	Installations de la base d'opérations des observateurs	214,0
Saurimo	Locaux à usage d'habitation et de bureaux	199,2
	Terrain nu	180,0
	Installations de la base d'opérations des observateurs	205,2
Lubango	Locaux à usage d'habitation et de bureaux	691,2
	Terrain nu	13,2
	Installations de la base d'opérations des observateurs	180,0
Menongue	Locaux à usage de bureaux	672,0
	Terrain nu pour locaux à usage d'habitation	288,0
	Installations aéroportuaires	144,0
	Terrains nus	157,2
	Installations de la base d'opérations des observateurs	96,0
Huambo	Locaux à usage d'habitation et de bureaux	787,2
	Installations aéroportuaires	19,2
	Terrain nu	144,0
	Installations de la base d'opérations des observateurs	142,8
Du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000^b		
Luanda (quartier général)	Installations aéroportuaires	80,0
	Complexe de la base logistique de Viana	36,0
	Locaux à usage d'habitation (41 maisons)	524,8

^a Représente la valeur estimative des contributions, telle que calculée par le Gouvernement angolais.

^b Valeur estimative de la contribution calculée au prorata pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1999.